

Négociation - Classifications

Compte rendu de la réunion du 16 Septembre 2019

En préambule la Direction précise tout d'abord qu'elle n'a pu transmettre les documents présentés lors de cette seconde réunion du fait qu'elle n'a pas avancé aussi vite qu'elle le voulait sur le dossier.

FO, intervient pour rappeler que cette négociation arrive alors que les nouveaux projets qui impactent les tâches de travail se mettent en place dans les magasins. « Vous aviez évoqué la volonté d'une possibilité d'accord en fin d'année. Force est de constater que les projets EOS et Pôles Services se mettent en place sans que les salariés soient reconnus par des classifications appropriées aux tâches qu'ils sont amenés à effectuer aujourd'hui.

FO demande que tous les salariés soient rémunérés à la hauteur des tâches effectuées dès la mise en place d'EOS et des Pôles Services dans les magasins et ce, tant qu'un éventuel accord classifications soit signé dans le cadre de la négociation engagée.

La Direction précise que EOS se déploie avec des éléments pas forcément cadrés mais que les salariés ne font pas tout et n'importe quoi. Elle transmettra la cartographie des métiers.

La Direction explique qu'un régional accompagne les équipes magasins dans chaque bassin avec une « mallette » du process.

FO dénonce un projet EOS qui se déploie sans cadre réel, chaque magasin en faisant sa propre interprétation. Les principes de base du projet présenté en CCE ne sont pas respectés.

FO demande des éléments précis sur la fonction, la classification et la rémunération de chacun dans le cadre de la nouvelle organisation EOS.

La Direction annonce qu'il va y avoir 80 créations de postes **Managers Performance Opérationnelle** qui pourront être positionnées sur 1,2 voire 3 magasins en même temps.

La Direction fait la Présentation du « Niveau Intermédiaire » en soulignant que c'est en partie ce que font les cadres aujourd'hui. L'idée est d'avoir un cadre qui s'occupe en priorité de l'opérationnel
La direction espère la création d'un millier de Niveaux intermédiaires.

Pour FO au regard des tâches de travail présentées ce niveau ne peut pas être un niveau employé.

FO demande, par conséquent, la classification et la rémunération du « niveau intermédiaire » présenté par la Direction.

FO voit un système de management avec des managers Front et des managers Back.

FO demande si la Direction envisage la suppression du niveau 1 comme demandé depuis plusieurs années par FO.

Pour les Pôles services, quels niveaux pour l'exercice de métiers différents.

La Direction précise que nos contrats de travail ne formalisent aucune affectation.

Elle évoque dans le cadre du pôle Animation Relation Client et des Services que les assistants (es) de caisses pourraient être amenés à faire du Drive.

**FO affirme que la polyvalence Caisses Drive ne pourra se faire que dans le cadre de l'assistant commercial qui existe dans notre convention collective et qui prend en compte l'exercice de 2 métiers différents.
De plus cela ne pourra se faire qu'à la demande express des salariés.**

Nouvelle grille de classifications :

La direction nous présente une nouvelle grille dont les termes avoués par la direction sont des codifications génériques RH, ce qui démontre une présentation complètement inappropriée à cette réunion de négociation.

- ⇒ FO constate dans cette présentation que l'hôte ou l'hôtesse de caisse et d'accueil auront la même dénomination pour différentes tâches plus étendues.
- ⇒ FO constate dans cette présentation que de la partie gauche « EOS » à la partie droite il n'y a aucune évolution possible.
- ⇒ FO constate dans cette présentation que les N1 et N2 ont les mêmes tâches. Comment sont-ils rémunérés.
- ⇒ FO demande quels métiers sont amenés à disparaître et quels métiers nouveaux vont être intégrés.
- ⇒ FO avait évoqué lors de la réunion de Juin les « échelons », mais là on ne voit plus rien, où sont-ils.

En fin de réunion, la Direction informe l'insertion d'un N3 de poissonnier pour se conformer à la branche.

Conclusion de la Délégation FO auprès de la Direction après cette 2eme réunion

Force de constater que cette seconde réunion n'a pas permis de proposer de grandes avancées dans la négociation.

FO dénonce une méthodologie impropre à l'objectif de cette négociation et demande que la Direction présente des propositions adaptées.

Pour FO le but de cette négociation est de définir les tâches, les classifications et les rémunérations dans le cadre de la nouvelle organisation EOS mais aussi pour les nouveaux métiers arrivés dans nos hypermarchés et non classifiés à ce jour et ceux à venir.

FO demande des réponses et présentations claires sur les nouvelles organisations.

FO demande la mise en place de classifications uniformes sur l'ensemble des hypermarchés.

La prochaine réunion est fixée au :



La délégation Force Ouvrière

Martine LEMAY

Laurent COSTA

Jérôme BERSON

Dominique MOUALEK

